13 **UFR** des Sciences Composante Type de diplôme

Master 2 Informatique P. Intelligence Artificielle et Facteurs Humains

MAINFO

INF4M2_414

Informatique

Mention de diplôme

Version d'étape

O = obligatoire / X = à choix / F = facultative Master Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme

Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif NB: en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.

Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier: oui / non? Régime spécial : oui / non ?

22

Erasmus: oui / non? SESSION 1 SESSION 2 Enseignement à distance : oui / non? Évaluation continue intégrale Contrôle continu Contrôle terminal Contrôle terminal Mode de calcul de Nombre d'épreuves la moyenne envisagé (3 *(voir l'onglet* minimum, sauf précision) Préciser Le cas échéant, dérogation mode (1), (2), (3) ÉQUIVALENCE Nombre UE AOF et EC | Nature (écrit / pour EC de 20h ou (4) Nature (écrit / Nature (écrit / d'épreuves AOF si porteur oral / pratique ou moins : 2 Nature (écrit / oral / envisagé (2 oral / oral / Crédits ECTS | VET porteuse | de crédits | / assiduité) minimum) EC Libellé UE Liste pratique / assiduité) Part CT Part CT Coefficient Semestre minimum) Part CC pratique) Durée pratique) Durée Remarques éventuelles Semestre 3 INF4M2AN SMINFO3A Programmation parallèle et distribuée 4 écrit 33 écrit 2h 66 écrit 100 4 2h INF4M2AN SMINFO3B (CC1+CC2+CC3)/3 Programmation par contraintes et programmation linéaire 4 écrit/pratique 4 INF4M2AN SMINFH3A Fouille de motifs et données structurées INF4M2AN SMINFH3A O SMINF3D5 Fouille de motifs et données structurées 3 (CC1+CC2+CC3)/3 écrit/pratique 3 INF4M2AN SMINFH3B Apprentissage profond avancé 3 INF4M2AN SMINFH3B O SMINF3D4 Apprentissage profond avancé

Systèmes multi-agents avancés écrit 50 écrit écrit INF4M2AN SMINFH3C INF4M2AN SMINFH3C O SMINF3E4 Systèmes multi-agents avancés écrit écrit 50 écrit 50 50 2h 2h INF4M2AN SMINFH3D Processus décisionnels avancés INF4M2AN SMINFH3D O SMINF3D2 Processus décisionnels avancés écrit 2h 100 écrit 2h 100 INF4M2AN SMINFH3E Traitement automatique des langues avancé INF4M2AN SMINFH3E O SMINF3E1 Traitement automatique des langues avancé écrit écrit 2h 66 écrit 2h 66 INF4M2AN SMINFH3F **UE spécifiques Facteurs Humains (Semestre 3)** INF4M2AN SMINFH3F O SMIFH3F1 Intelligence artificelle, données et réalité virtuelle (CC1+CC2+CC3)/3 écrit/pratique INF4M2AN SMINFH3F O SMIFH3F2
INF4M2AN SMINFH3F O SMIFH3F3 Sciences cognitives écrit 2h 100 écrit 2h 100 Intelligence artificielle et sciences sociales (CC1+CC2+CC3)/3 écrit/pratique INF4M2AN SMINFH3F O SMIIA3F4 Sémiologie numérique 100 écrit 2h 100 écrit 2h Semestre 4 INF4M2AN SMINFH4A Projet collaboratif écrit/pratique 3 (CC1+CC2+CC3)/3 4 INF4M2AN SMINFO4B (CC1+CC2+CC3)/3 Recherche en immersion écrit/pratique INF4M2AN SMINFO4C Stage

EEMASTER Engagement Etudiant (hors maquette)

rapport + soutenance

100

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC) règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance

autres remarques

Règles de compensation:
Les UES spécifiques Facto

Les UES spécifiques Facteurs Humains (FH) et les UES Informatiques ne se compensent pas entre elles.

Absences justifiées : Les absences justifiées ne donneront pas lieu à une épreuve de substitution.

Autres remarques:

Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 10 étudiants susceptibles de passer la session 2

EN LICENCE

Pas de note éliminatoire

Une moyenne aux semestres attendue

pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue

Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES:

Hors ECI

		session 1	session 2
A/	CC	tout au long de l'année	СТ
B/	CC + CT		CT
C/	СТ	à l'issue du semestre	СТ

D/ ECI* Evaluation continue intégrale

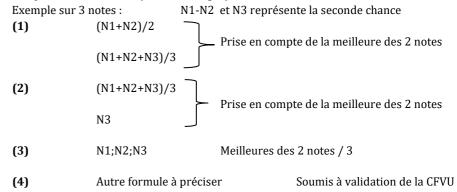
Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier

d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :



Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)